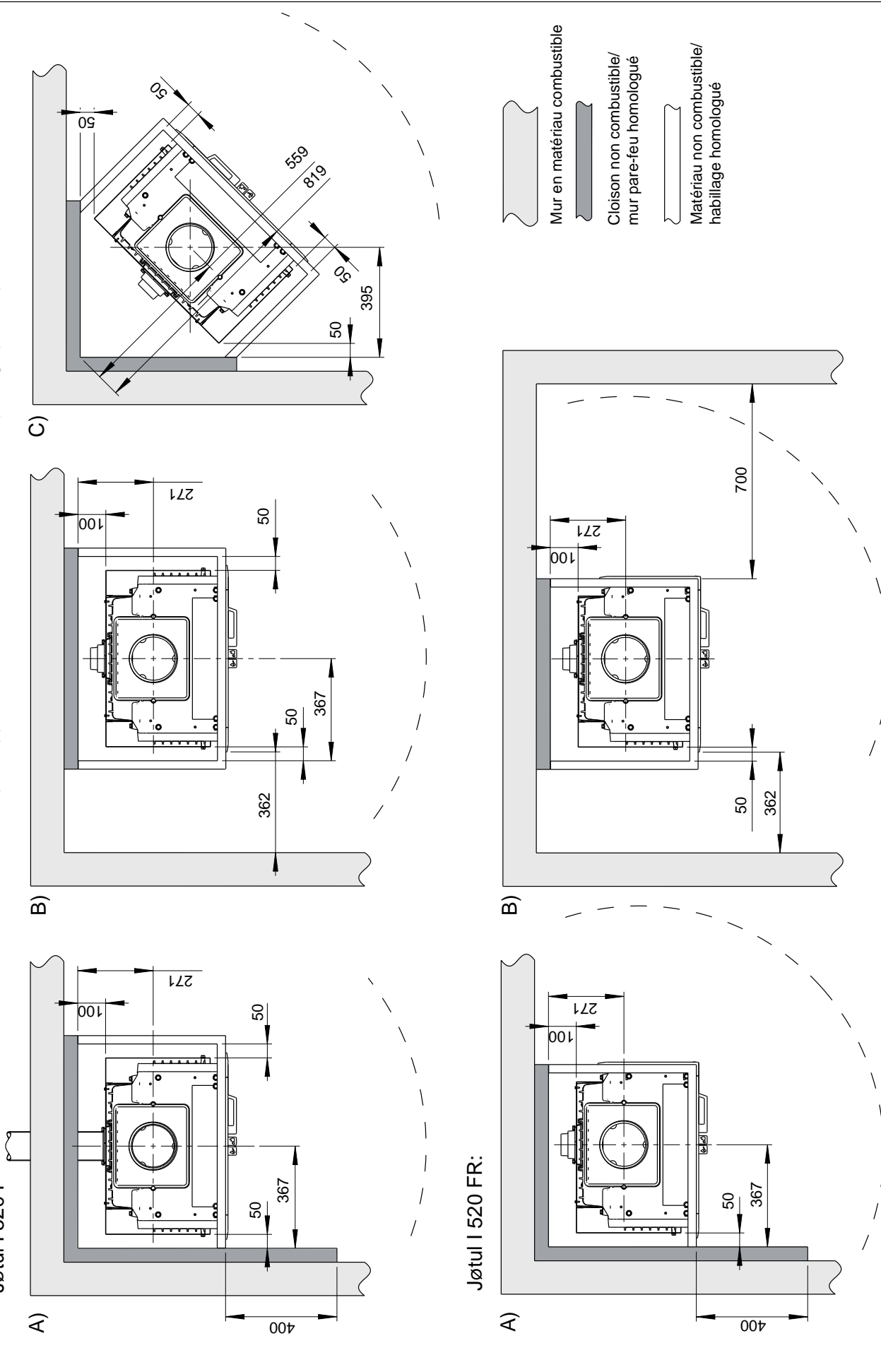


Fig. 1 c

Distance minimale par rapport au mur en matériau combustible protégé par un pare-feu



Remarque : Les distances minimales s'entendent avec une cheminée semi-isolée ou un conduit de raccordement isolé jusque contre le produit.

900143-P01